

Une heure après environ, le sergent du génie prévient que tout est prêt.

ORDRE A TOUT LE MONDE :

« Ralliement dans le bois. Et qu'on se couche jusqu'à l'explosion. »

L'explosion se produit.

ORDRE VERBAL

donné dans le bois *Hazotte*, au détachement rassemblé (1) :

« Nous allons rentrer à *Nomény*.  
» *Itinéraire* : La ferme du *Chalet*, où nous prendrons le caporal Jean.  
» Nous ne ferons la *grand'halte* que lorsque nous aurons traversé la *Moselle*, vers *Millery*.  
» *Ordre de marche* : Inverse de celui du départ. »

Le détachement se dirige directement sur *Marbache* par le chemin qui aboutit à l'église, et de là, par le *Barrage n° 2*, sur *Millery*.

Parvenu à ce village, le lieutenant donne l'ordre suivant au détachement :

« Grand'halte d'une heure. On consommera le restant des vivres (2). »

En arrivant à *Nomény*, le lieutenant conduit ses hommes à leur cantonnement, puis il va rendre compte verbalement, au commandant de l'avant-garde, du résultat de l'expédition et de l'état sanitaire du peloton.

---

(1) Bien entendu, le lieutenant remercie et félicite ses hommes.

(2) La grand'halte se ferait dans un endroit écarté : par exemple, au *Moulin* sur le *Ruisseau de la Montagne*. Ce point permet de se garder facilement et, en cas d'attaque, de gagner *Autreville*, ou de reprendre l'ancien itinéraire.

## PROBLÈME N° 24

### CONDUITE D'UN CONVOI DE PRISONNIERS (1)

Décret sur le service en campagne du 28 mai 1895. Titre XII, art. 121.  
Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne du 5 septembre 1902, art. 121.

*Thème.*

Terrain : Longitude 3° 90 — 4° 20 ; latitude 54° 20 — 54° 30.

*Limey* est gîte d'étapes (2).

Le commandant d'étapes reçoit avis qu'un convoi de cent prisonniers lui sera remis dans l'après-midi du 20 juin, vers 5 heures. Ce convoi devra arriver au plus tard à midi dans la journée du 21 à la station de *Dieulouard* pour y être embarqué.

Des partis ennemis sont signalés dans la direction du nord-est.

---

(1) Il est bon de lire la délivrance d'un convoi de prisonniers, par le lieutenant Helvig, pendant la campagne de 1806.

(2) Un gîte d'étapes comprend normalement 1 ou 2 officiers, 1 adjoint du génie, 1/4 à 1 compagnie d'infanterie et 1 infirmerie d'étapes ; éventuellement 1 officier d'administration des subsistances militaires, 2 à 4 gendarmes, 2 agents et sous-agents de la trésorerie et des postes, 1 hôpital ou hospice du pays ou hôpital auxiliaire.

Nous admettons ici que, à titre exceptionnel, en raison de la proximité des troupes, le commandant d'étapes dispose d'un peloton de cavalerie et d'une compagnie d'infanterie.



*Pont-à-Mousson* n'est pas encore occupé par les troupes d'étapes amies.

En conséquence de cet avis, le commandant d'étapes donne l'ordre suivant :

*Liméy*, 20 juin, 11 heures matin.

- » Le lieutenant René est désigné pour recevoir cet après-midi, vers 5 heures, sur la place de l'église, un convoi de 100 prisonniers.
- » Ce convoi devra être rendu au plus tard demain 21 à midi à la station de *Dieulouard* pour y être embarqué.
- » Il trouvera en cet endroit le commandant tête d'étapes de guerre qui lui donnera des instructions à cet effet.
- » En conséquence, le convoi de prisonniers passera la nuit à *Liméy* et ne partira que demain matin.
- » Le lieutenant René est chargé, avec son peloton, d'assurer la garde de ce convoi depuis sa remise à *Liméy* jusqu'à son arrivée à *Dieulouard*.
- » La paille pour le couchage des prisonniers sera apportée à 4 heures au point qu'indiquera le lieutenant René.
- » Huit cavaliers et un brigadier seront à la disposition de cet officier pour faire l'étape.
- » Il rendra compte au commandant d'étapes de l'heure du départ et de l'itinéraire qu'il compte prendre.
- » MOTS pour le 20 : *Courbet, Caen.*
- » MOTS pour le 21 : *Davout, Douai.*

» Le commandant d'étapes,

» FERNAND. »

NOTA. — Le repas du soir pour les prisonniers sera assuré par les soins de la compagnie ; le repas de demain matin, pour l'escorte et les prisonniers, par le détachement de *Dieulouard*.

### Principes.

Au cantonnement :

- 1<sup>o</sup> Choisir un grand bâtiment facile à garder et le tenir éclairé.

2<sup>o</sup> Établir une garde à la porte ; répartir le reste de l'escorte dans les maisons les plus voisines.

3<sup>o</sup> Prendre toutes les mesures de précaution pour prévenir toute tentative d'évasion, d'incendie, etc

En route :

1<sup>o</sup> Placer les prisonniers en colonne ;

2<sup>o</sup> Employer une partie de l'escorte à la garde immédiate des prisonniers, et faire devancer, flanquer ou suivre la colonne, suivant la situation, par l'autre partie.

### PRESCRIPTIONS DE DÉTAIL.

Donner aux prisonniers la même ration qu'à l'escorte.

Traiter les malades et blessés avec ménagement, tout en les surveillant.

Faire charger les armes en présence des prisonniers avant le départ.

En cas d'attaque, ordonner aux prisonniers de se coucher.

### Conception.

La conduite d'un convoi de prisonniers ne diffère pas sensiblement de la conduite d'un convoi ordinaire ; la principale précaution à prendre est d'éviter autant que possible, surtout en pays ennemi, les bois, les villages, en un mot tous les endroits qui peuvent favoriser les surprises et les évasions.

De *Liméy* à *Dieulouard*, il y a quatre itinéraires :

Par *Pont-à-Mousson*.

Par *Lironville* et *Gézoncourt*.

Par *Noviant-aux-Prés*, *Manonville*, *Villers-en-Haye*.

Par *Noviant-aux-Prés*, *Manonville* et les *Quatre-Vents*.

Comme on le sait, l'ennemi est dans la direction du nord-est. *Pont-à-Mousson* n'est pas occupé par les troupes d'étapes amies.

Pour se rendre par le premier itinéraire à *Dieulouard*, on est obligé de traverser des bois et de nombreux villages : les bois à l'est de *Liméy* et à l'ouest de *Montauville*, les villages de *Montauville*, *Pont-à-Mousson*, *Maidières*, *Blénod*. Cet itinéraire est donc très dangereux en raison de la traversée de nombreux couverts ainsi que de la proximité de l'ennemi



Le deuxième s'éloigne bien de la direction dangereuse ; mais, à partir de *Lironville*, c'est un véritable défilé tout le long du ruisseau d'*Ache* ; il est également à écarter.

Les troisième et quatrième ne traversent que le village de *Manonville*, car on évite *Noviant-aux-Prés* par le chemin de terre situé au nord-est de ce village. Le pays est très découvert et peu favorable à une surprise, surtout si on prend par la ferme les *Quatre-Vents*.

Cet itinéraire offre encore l'avantage d'être éloigné de l'ennemi. Aussi est-il choisi, quoique étant un peu plus long.

Quant à la troupe, on la répartit comme pour un convoi ordinaire : une partie forme escorte, l'autre marche du côté dangereux.

#### Exécution.

Au reçu de l'ordre du commandant d'étapes, le lieutenant étudie sur la carte l'opération qui lui est confiée (voir page 167). Il cherche un grand bâtiment pouvant contenir les prisonniers pour la nuit. Son choix s'arrête sur l'église, qui offre tous les avantages : une seule porte de sortie, fenêtres grillées, lampes nécessaires à l'éclairage.

Cette reconnaissance faite, il rend compte au commandant d'étapes des dispositions générales qu'il a adoptées.

N° 1.

*Liméy*, 20 juin, 3 heures soir.

Le lieutenant René, chargé de la conduite d'un convoi de prisonniers, au commandant d'étapes à *Liméy*.

« J'ai choisi l'église du village pour enfermer les prisonniers.

» Je compte partir demain vers 5 heures par l'itinéraire nord de *Noviant-aux-Prés* = Ferme des *Quatre-Vents*.

» Lieutenant RENÉ. »

Il donne ensuite l'ordre verbal suivant aux gradés du peloton et au brigadier désigné pour accompagner le convoi :

« Le peloton sera rassemblé sans sacs sur la place de l'Église » ce soir à 4 h. 30.

» Nous avons pour mission de garder cette nuit un convoi de » 100 prisonniers et de le conduire demain à *Dieulouard*. »

A 4 heures, il fait conduire la paille à l'église.

A 4 h. 30, il dit au peloton, réuni sur la place de l'Église :

« Les prisonniers seront cantonnés dans l'église.

» La garde sera prise par la 1<sup>re</sup> demi-section ; trois sentinelles » seront placées, une à la porte et deux sur le pourtour de » l'église. Une escouade en armes se tiendra toujours à l'inté- » rieur de l'église pour surveiller les prisonniers et les empêcher » de se servir d'allumettes ou de toucher aux lampes, pour éviter » un incendie.

» Les sections non employées cantonneront : la 2<sup>e</sup> demi- » section, au presbytère ; les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> demi-sections, dans la » ferme à gauche de l'église, ainsi que le brigadier et les cava- » liers.

» Mots : *Courbet*, *Caen* (1).

» Le détachement sera rassemblé demain, à 4 h. 30, sur la » place de l'Église.

» Des ordres ultérieurs seront donnés pour la formation du » convoi.

» Je me tiendrai au presbytère. »

Au moment de l'arrivée des prisonniers, le lieutenant René prévient le lieutenant Émile, commandant de l'escorte, qu'il ait, par ordre du commandant d'étapes, à conduire le convoi à l'église. Le lieutenant Émile fait connaître que les prisonniers ont été fouillés au départ et qu'ils n'ont sur eux ni couteau, ni allumettes, etc.

Le commandant d'étapes remet un reçu au lieutenant Émile qui a amené les prisonniers.

Dès que les prisonniers sont entrés dans l'église, le service fonctionne comme il est indiqué ci-dessus.

Dans la soirée, le lieutenant René appelle les sous-officiers et le brigadier. Il leur fait connaître les instructions qu'il a reçues, et les dispositions qu'il compte prendre pour conduire le convoi de prisonniers à *Dieulouard*. (Voir pages 166-167.) Il rappelle que le chef de section Paul le remplacera éventuellement.

Appelant les soldats réservistes Léon et Victor (2), il leur remet la consigne suivante :

(1) Le mot d'ordre n'est donné qu'aux gradés.

(2) Voyageurs de commerce, connaissant très bien la langue de l'ennemi.



- » Le silence le plus absolu devra être observé pendant la marche.
- » Il est défendu de quitter les rangs sous aucun prétexte, même pendant les haltes.
- » Tout signe suspect, toute tentative de résistance, seront réprimés avec la dernière sévérité. »

ORDRE VERBAL

communiqué au peloton rassemblé sur la place de l'Église :

- » Avant la formation du convoi, les soldats Léon et Victor traduiront aux prisonniers, devant moi, la consigne écrite que je leur ai remise hier.
- » Les prisonniers sortiront ensuite de l'église et seront formés en colonne par quatre.

» *Ordre de marche* : La 1<sup>re</sup> escouade, sous les ordres du sergent Lucien, formera avant-garde et précédera le détachement à environ 300 mètres.

» Les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> escouades, sous les ordres du sergent Paul, encadreront les prisonniers en avant, à droite, à gauche et en arrière.

» Les armes seront chargées en présence des prisonniers, c'est-à-dire dès que le convoi sera formé; la baïonnette sera mise au canon.

» La 4<sup>e</sup> escouade, sous les ordres du sergent Alfred, formera l'arrière-garde à environ 200 mètres en arrière.

» La 2<sup>e</sup> section, sous les ordres du sergent Louis, formera le groupe de manœuvres et marchera à environ 400 mètres en avant du convoi. Une escouade sera en avant-garde.

» *Itinéraire* : Chemin de Limey à Noviant-aux-Prés, jusqu'à 500 mètres au nord de l'entrée du village; prendre en ce point le chemin de terre qui rejoint la route de Noviant-aux-Prés à Manonville=Manonville=Ferme les Quatre-Vents=Dieulouard.

» Le brigadier, avec quatre cavaliers, suivra l'itinéraire : Lironville=Saint-Jean=Martincourt=Gézoncourt=Griscourt=Dieulouard. (Voici un croquis de l'itinéraire à suivre.) Trois autres éclaireront la colonne. Un restera avec moi.

» Je marcherai avec le gros de la 2<sup>e</sup> section.

» Les haltes horaires auront lieu en principe aux heures cinquante, mais seulement lorsque j'en donnerai l'ordre (1). »

---

(1) Afin d'éviter de faire des haltes dans des endroits habités ou couverts.

Les soldats Léon et Victor entrent dans l'église et traduisent aux prisonniers, en présence du lieutenant, la consigne pour la marche.

Les prisonniers sont ensuite formés en colonne par quatre.

Dès que le convoi est formé, le sergent Paul fait charger les armes et mettre baïonnette au canon.

Le convoi se met en route en suivant l'itinéraire indiqué. Il est 5 heures.

En arrivant à *Manonville*, le lieutenant reçoit du brigadier le renseignement suivant :

*Martincourt*, 6 h. 20.

» Aperçu dans la direction de la lisière de la Forêt de Puvenelle, à environ 2 kilomètres au nord de *Martincourt*, une reconnaissance ennemie. Elle est rentrée tout de suite sous bois.

» Je n'ai pu évaluer sa force.

» Brigadier EUGÈNE. »

Au reçu de ce renseignement, le lieutenant fait porter par le cavalier au chef de section Paul l'ordre suivant :

» Dites aux soldats Léon et Victor de traduire cet ordre aux prisonniers (1) : *Le lieutenant me prescrit de vous faire coucher en cas d'attaque, et de faire feu sur quiconque se relèvera avant d'en avoir reçu l'ordre.* »

Le trajet s'effectue sans autre incident.

Avant d'arriver à *Dieulouard*, le lieutenant envoie un cavalier prévenir le commandant de la tête d'étapes de guerre qu'il lui amène par la route de Ferme des *Quatre-Vents* à *Dieulouard* un convoi de 400 prisonniers, et qu'il le prie de lui donner ses instructions pour l'arrivée à *Dieulouard*.

---

(1) Le chef d'un convoi de prisonniers doit prendre toutes les précautions indispensables pour que, en cas d'attaque de l'ennemi, ceux-ci ne se retournent pas contre lui; un des meilleurs moyens à employer est de faire enlever les bretelles et couper au préalable les boutons et pattes qui servent à maintenir le pantalon.